L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS
Bureaux 73 rue de Chartres
NOUVELLE-ORLEANS;
SAMEDI MATIN, 7 JUILLET.

FEUILLETON.

LE MARI EMBAUMÉ

Nouvelle [illegible] de Mlle de Vendôme,
[illegible] VAL.

[illegible] LA PETITE [illegible]

(Suite.)

Les [illegible] et gentilshommes se regardaient [illegible].

— M. de Vendôme [illegible] Mitraille aux cheveux [illegible] Saint Preuil, mon [illegible] ! Mon cheval ! Je veux aller quérir [illegible] en personne ! ou plutôt, [illegible] que je reste ici pour surveiller [illegible] M. de Longueville et M. de Montmorency. Crevez un cheval et nous [illegible] ! Il me faut Nevers et La Valette, Rohan et Mortemart. Ventre saint gris ! ce n'est pas tous les jours que monsieur [illegible] se marie ! Le cardinal en crèvera [illegible] de dépit, quand il saura que j'ai un [illegible] honnête homme !

— Dame, s'interrompit-il en prenant [illegible] le bras de la béguine, nous ouvrirons le bal. Je gage que vous savez encore comment on danse la courante, depuis le [illegible] !

Dame Honorée poussa un cri d'horreur. Tous les officiers de Vendôme étaient maintenant réunis. Un large cercle de rire fit le tour de la chambre.

César-Monsieur parut flatté de cette approbation.

— Ventre saint-gris ! dit-il pourtant, on ne [illegible] peut-être pas de si bon cœur quand je vais avoir mon intendant honnête homme ! M. le grand prieur l'a voulu. Prenez-vous en à ce coquin de cardinal ! Et faites bien attention à ceci : le jour s'en va tombant ; si la noce n'est pas prête dans deux heures, je chasse tout le monde. Maison nette, mort diable ! Qu'on dresse ma toilette comme si c'était pour festoyer chez le roi !

Ce soir-là, le bruit courut dans Paris que ce M. de Vendôme était fou à lier. A vrai dire, cela n'étonna personne. On l'aimait, cependant, pour le bon sang qu'il avait dans les veines, et le populaire se rassemblait en foule aux alentours de l'hôtel de Mercœur, pour voir si le fils du roi Henri n'aurait point fantaisie de danser par les rues en chemise.

Danser par les rues en chemise était assurément une idée moins baroque que celle qu'on lui prêtait, d'avoir un intendant honnête homme !

Quoiqu'il en soit, M. de Vendôme resta en son hôtel, où il y eut une très belle fête. L'officialité donna haut la main toutes les dispenses voulues, moyennant finance peut-être, et maître Pol épousa bel et bien sa petite Eliane, dans l'église neuve du couvent des Capucines, par devant Henri de Goudi, archevêque de Paris, qui se prêta de la meilleure grâce à cette fantaisie du fils d'Henri IV.

Les témoins furent M. de Tavanes et ce brave Saint-Preuil, qui, depuis, fut mis à mort judiciairement par la jalousie de M. le maréchal de la Milleraye, neveu de Richelieu.

On dansa ; M. le grand prieur vint avec M. le duc de Roquelaure et goûta une notable quantité de vins anciens et nouveaux. La bonne dame Honorée de Pardaillan-Guezevern, forcée de trinquer avec de si grands personnages, — car elle servait de mère à notre Eliane, — se mit en gaieté, dit l'histoire, vers la fin du repas et chanta un couplet au dessert.

Ce coquin de Mitraille n'attendit pas si tard. Au rôti, il était couché sous la table.

Un peu après onze heures de la nuit, les jeunes époux montèrent dans ce carrosse qui devait mener Eliane au couvent, et partirent pour le château de Vendôme où maître Pol devait faire sa résidence.

Quant à César-Monsieur, il se mit au lit avec une fièvre de cheval et resta sur le flanc l'espace de sept semaines. On ne sait pas si ce fut l'effet de la potion panthériacale, composée par Mathieu Barnabi.

Quand César-Monsieur fut guéri de sa fièvre, il rentra en pleine possession de ses colloques.

IX
[illegible] MARI FUT MAITRE POL.

Il se [illegible] que M. de Vendôme avait eu la main heureuse ; du premier coup il avait rencontré ce phénix introuvable : un intendant honnête homme.

Chaque fois que sont écoulés. Eliane, — madame de Guezevern ou madame l'intendante, comme vous voudrez l'appeler, — est mère d'un beau petit garçon de quatre ans. Cela ne l'empêche pas d'être jolie comme un ange, mille fois plus jolie qu'autrefois ; et vous lui donneriez toujours seize ans, quand elle va, souriante, sous les grands ombrages de la forêt.

Elle prend bien souvent maître Renaud, son fils bien-aimé, pour son petit frère.

Mais savez-vous pourquoi ce blond chérubin, cet enfant heureux et charmant s'appelle Renaud ? Les avis changent en vieillissant et l'on apprend à mieux connaître les hommes. Maître Pol n'était pas encore bien vieux, puisqu'il atteignait à peine sa vingt-quatrième année, mais une charge aussi importante que la sienne donne de la prudence et de la gravité. Maître Pol avait apprécié à la longue l'excellent caractère de ce certain Renaud de Saint Venant, oncle et second de madame la duchesse de Vendôme que nous avons vu jouer un rôle assez court et très desagréable dans les premiers chapitres de ce récit.

Ce Renaud de Saint Venant était tout prendre un compagnon joyeux, obligeant et de bon conseil. Maître Pol était fait son ami, dès le premier année du mariage, malgré quelques préjugés, gardés par la gentille Eliane. Renaud de Saint-Venant était le parrain du fils unique de Guezevern, au lieu et place de M. de Vendôme lui-même.

Nous mentionnons d'autant plus volontiers le désaccord qui avait régné entre maître Pol et sa jeune femme à propos de Renaud de Saint-Venant, que ce désaccord était une exception plus rare. Jamais, depuis que la terre tourne, meilleur ménage n'exista sous le ciel. Maître Pol n'avait qu'un chagrin, c'était de voir son fils courir tout seul dans les vastes allées du parc. Il en voulait près de lui une chère petite fille qu'il avait nommée d'avance Eliane, — mais qui ne venait point.

Maître Pol était heureux, si heureux qu'il s'ennuyait peut-être un petit peu dans son bonheur. Eliane, qui voyait tout, s'était aperçue plus d'une fois que les yeux de son mari brillaient étrangement aux souvenirs de Paris et des chères misères de son existence de page.

C'était une fée que notre Eliane, nous l'avons dit déjà, et nous en aurons de surabondantes preuves, mais les fées elles-mêmes ne peuvent rien contre ce terrible ennui qui naît de l'excès du bonheur.

Ce n'est pas que Guezevern eut une vie inactive. Il était obligé à de fréquents voyages pour inspecter les immenses biens de Vendôme et de Mercœur, situés dans diverses provinces fort éloignées les unes des autres. En outre, il avait les plus belles chasses de France à sa disposition et des équipages de prince.

Il y a des gens qui ne se guérissent jamais de la mémoire de Paris.

C'est là une nostalgie toute particulière, et qui ne fait pas toujours l'éloge du malade. Ces amoureux de Paris ont généralement dans leur passé d'innombrables fredaines qu'ils regrettent et voudraient bien recommencer. Nous n'avons pas à le cacher, puisque nous l'avons déjà dit dès la première page de ce récit : maître Pol avait eu une jeunesse fort peu méritoire. La maison de M. de Vendôme était plus perdue que l'enfer, et maître Pol avait conquis une légitime réputation de mauvais sujet, même dans la maison de M. de Vendôme.

Il était, Dieu merci, en ce temps-là, tout ce qu'on peut être, quand on marche dans le sentier de la perdition : joueur, querelleur, buveur et coureur de scandaleuses aventures.

Nous avons grande joie à constater que maître Pol s'était bien corrigé depuis son mariage. Il ne buvait plus sinon comme un joyeux gentilhomme campagnard à la table de famille ; il ne tirait plus l'épée, n'ayant point occasion de se quereller ; il ne jouait jamais et restait fidèle à sa femme qu'il adorait du meilleur de son cœur.

Mais il s'ennuyait.

Eliane, qui était fée, aurait, en vérité, voulu voir maître Pol un peu moins sage, pour être plus sûre de le garder toujours.

Car il y a des réveils soudains, et ces léthargies du diable endormi dans un bénitier, finissent par de terribles cabrioles.

Eliane, la chère créature, faisait de son mieux pour guérir cet ennui.

Elle s'était arrangée dans le grand vieux château de Vendôme un nid délicieux, un vrai nid d'amour. Sa table, comme à dix lieues à la ronde, était modeste, mais d'une délicatesse proverbiale ; elle variait ses toilettes avec un goût exquis, et ne croyez point que ces mots soient un anachronisme. Il y avait alors une chose qui s'appelait la parure, et une autre chose qui avait nom le goût. Nous n'avons pas tout inventé de puis hier.

Eliane savait que la solitude engendre la tristesse ; sa maison était hospitalière entre toutes. Elle faisait à ses convives si charmant visage que l'heureux Guezevern ne savait parfois où mettre ses amis. Tous étaient bien reçus, tous, jusqu'à Renaud de Saint-Venant, qu'Eliane n'aimait point.

Il en coûte cher pour héberger ainsi beau coup de bons compagnons, mais, faut-il vous le répéter cent fois ? Eliane était fée. Elle avait cette prestigieuse économie qui n'exclut nulle ment la générosité, et qui multiplie les pièces d'or comme le miracle des noces de Cana multiplia les pains et les poissons. On eut dit que la bonne dame était inépuisable.

Et chaque fois qu'il partait pour quelque voyage, Eliane glissait quelques larges doublons dans son escarcelle, mentionnant expressément que c'était « pour ses plaisirs. »

Vous pensez peut-être, habitués que vous êtes à nos mœurs, et connaissant par hasard la femme de quelque honnête homme de notre siècle éclairé, qu'Eliane n'avait pas besoin d'être une bien grande sorcière. L'argent coûte aux mains. Ceci est un proverbe. Quiconque manie beaucoup d'argent...... Voyez votre voisin du premier ou le ménage d'en face. On sait à quel métier ils brillent, et pourtant tout le quartier admire leur équipage.

Eh bien ! vrai, vous vous tromperiez. Il y avait des voleurs au temps de Louis XIII, le Juste, comme de nos jours, et ils étaient tenu ces comme les nôtres, mais Notre belle Eliane n'aurait pas terni pour un empire la pureté de sa conscience.

Elle était ambitieuse cependant, elle souhaitait la fortune. Quand elle surveillait d'un œil souriant le sommeil de son petit Renaud, son ange, et quelle mère n'est comme elle, bien souvent elle se surprenait à penser : « Notre cher enfant sera au dessus de nous. Il faudra que dans son tiers de faire des chiffres il s'occupe grand seigneur, et l'héritage du comte de l'ar dailhan lui viendra quelque jour..... »

Elle songeait ainsi, mais quand à prélever sur les mille recettes de l'intendance un bénéfice quelconque qui ne fut pas strictement légitime, jamais ! M. de Vendôme était bien plus heureux encore que nous ne l'avons dit : non seulement il avait trouvé un intendant honnête homme, mais, de plus, madame son intendante était une honnête femme.

Et c'était ici le principal.

Car notre Eliane avait tenu ce qu'elle avait promis : c'était elle qui faisait tout. Elle avait bien appris à Guezevern l'art d'écrire correctement et de chiffrer de même, mais l'effort de ce bon garçon s'était borné là. Il laissait à sa femme le soin de tenir les comptes. Les registres, on peut le dire, lui étaient étrangers. Bien plus, et ceci peut-être va vous sembler très coupable, comme Eliane lui avait donné son propre corps d'écriture, il la faisait écrire pour lui, signer pour lui.

(A continuer.)

Seule ligne directe pour la France.

Nouvelle ligne de steamers de première classe de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New York et le Havre, touchant à Brest.

Les magnifiques steamers de cette ligne favorite pour le continent, partiront du pier No. 50, North River savoir :

NAPOLEON III..........	Seconde..........	14 juillet.
PEREIRE..........	Deuxième..........	28 juillet.
VILLE DE PARIS..........	Surmont..........	11 août.

Prix du passage en or.

Première cabine, $135. Seconde cabine, $80, y compris le vin de table pour l'une et l'autre cabine.

Les steamers de cette ligne n'admettent pas de passagers d'entrepont.

Les passagers qui ont l'intention de débarquer à Brest, seront pourvus de coupons de billets de chemin de fer, moyennant $5 pour les premières classes, et $4 pour les secondes.

Les bagages seront visités par la Douane à leur arrivée à Paris seulement.

Soins médicaux, gratuits.

Pour plus de détails, s'adresser à
GEO. MACKENZIE,
Agent, 58 Broadway.

A la Nlle-Orléans, V. PERRILLIAT, 53 Carondelet. A Paris, 12, Boulevard des Capucines, Grand Hôtel; Au Havre, chez William Iselin & Cie.

Les personnes désirant partir pour France peuvent obtenir ici leurs billets de passage, sans écrire ou télégraphier à New York, en s'adressant à M. V. Perrilliat No. 53, Carondelet.

POUR BRAZOS SANTIAGO.

Départ, JEUDI, 12 du courant.

Le steamer paquebot régulier
ADMIRAL FOOTE,
commandant A. B. Chase,
partira sous peu pour le susdit port. Pour fret ou passage (beaux emménagements) s'adresser à
T. SHAILER Jr.,
rue Gravier, No. 86.
6 juillet—3f

POUR MOBILE.
La Baie St-Louis, Passe Christian et Mississippi City.

LIGNE MORGAN. — STEAMERS DE LA MALLE DES ETATS-UNIS.

Départ, SAMEDI, 7 juillet, à l'arrivée du convoi de MIDI du chemin de fer Pontchartrain.

Le beau steamer
LOUISE,
commandant Jas. Hopkins, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus, avec la malle des Etats-Unis.

Le fret est pris à une grande réduction et les billets vendus pour tous les susdits ports, au bureau de l'agent.

N. B. — Le fret pour Mobile sera reçu jusqu'à 10 heures et demie du matin, après cette heure le fret sera envoyé par le steamer de la malle.

Le fret pour la côte sera reçu jusqu'à midi.

Billets d'aller et retour [illegible] tous les jours, à moins de bateaux ou de convois spéciaux.

I. C. HARRIS, agent,
au coin des rues Camp et Commune.
7 juil

POUR GALVESTON, INDIANOLA ET LAVACA.

Steamers de la malle des Etats-Unis.—Ligne Morgan.

Départ, DIMANCHE, 8 juillet, à 8 heures du matin.

Passage pour Galveston.......... $25
Pour Indianola.......... 30

Le fret pour Galveston, Indianola et Lavaca aux mêmes taux et aussi bas prix qu'aucun autre steamer partant au même temps. Le fret est livré à Lavaca par des bateaux d'allège, sans frais extra.

Le steamer
I. C. HARRIS,
à basse pression et à aubes,
commandant Chas. Fowler,
partira ainsi qu'il est dit ci-dessus du pied de la rue St-Joseph.

Pour fret ou passage, s'adresser à
I. C. HARRIS, agent,
au coin des rues Camp et Commune.

Les connaissements seront signés au bureau de l'agent. Trois steamers de cette ligne transportant les malles des Etats-Unis et partant régulièrement ainsi qu'il est annoncé. L'avis de charbon n'est reçu à bord que quand elle est dans des conteneurs en barriques. UN steamer de cette ligne partira tous les trois jours pour les susdits ports.

LIGNE DU BORD DE LA MER

Pour la Baie St-Louis, Passe Christian, Mississippi City, Biloxi et Ocean Springs.

Le beau bateau à vapeur à basse pression
CAMELIA,
très fin marcheur, capitaine A. P. Boardman, continuera ses voyages comme suit :

Les LUNDIS, à l'arrivée du convoi de 7½ heures A. M., du chemin de fer Pontchartrain.

Les MARDIS, à l'arrivée du convoi de 9 h. A. M. du chemin de fer Pontchartrain.

Les JEUDIS, à l'arrivée du convoi de 9 h. A. M. du chemin de fer Pontchartrain.

Les SAMEDIS, à l'arrivée du convoi de 4 h. P. M. du chemin de fer Pontchartrain.

Au retour, il partira d'OCEAN SPRINGS
Les DIMANCHES SOIR.
Les LUNDIS SOIR.
Les MERCREDIS SOIR.
Les VENDREDIS MATIN.

Le fret destiné à ce bateau doit être convenablement étiqueté, adressé (on peut se procurer des étiquettes au bureau de la compagnie) et envoyé au dépôt du chemin de fer Pontchartrain une heure avant le départ des passagers.

Les voyages ci-dessus se feront régulièrement à moins que le mauvais temps ou les marées basses n'y mettent obstacle.

Le samedi il ne sera POSITIVEMENT pas reçu de fret après le départ du convoi de 3 heures P. M.

Pour plus de détails, s'adresser à
COHEN M. SORIA,
Rue Carondelet, No 10.

Sur la BAIE St-LOUIS, PASSE CHRISTIAN, MISSISSIPPI CITY, BILOXI et OCEAN SPRINGS ET PASCAGOULA.

Départ, tous les MARDIS et JEUDIS, à l'arrivée du convoi de neuf heures du matin du chemin de fer Pontchartrain.

Tous les SAMEDIS à l'arrivée du convoi de 4 heures le magnifique steamer à basse pression,
CREOLE,
Commandant Charles Walker,
Partira ainsi qu'il est dit ci-dessus
Le MARDI et le SAMEDI, le Créole ira jusqu'à Pascagoula.
Pour fret ou passage, s'adresser à
LEACH & PERKINS,
Au coin des rues Carondelet et Gravier.
26 juin—1 m

Pour les Forts, la Quarantaine, Burd's Settlement, Pointe à la Hache, Hewitt's Bend et toutes les stations et les plantations sur la route—Le beau et rapide steamer A. G. Brown, capitaine Alex Durant, fera le service ci-dessus pendant toute la saison, partant de la Nouvelle-Orléans tous les dimanches et mercredis à 10 heures A. M. et y revenant tous les lundis et jeudis, pendant le jour. Les expéditeurs et les passagers peuvent compter que le BROWN fera régulièrement ses voyages, ce bateau ayant été acheté expressément pour cela, et complètement remis à neuf à cet effet.

Pour le fret ou le passage, s'adresser à bord ou à
JOHN E. HEMB & CO.,
No. 113 rue de la Commune,
COMAUX & SMITH, 63 Canal.

N. B.—Le bateau commencera le service dimanche 1er juillet.
27 juin—1m

Départ, tous les MARDIS, à 5 heures, P. M.—Le bateau à vapeur GREY EAGLE, capitaine J. M. White—Pour Eggs Point, Lake Washington, Grand Lake, Carolina Landing, Ashton, Pitcher's Point, Skipwith's Landing, Lake Providence, Goodrich's Landing, Omega, Milliken's Bend, Vicksburg, Natchez, Grand Gulf, Rodney, Bayou Sara, Baton Rouge et tous les débarcadères intermédiaires.

Le GREY EAGLE prendra la place du GEN. QUITMAN, à partir du 26 juin et fera le service de Vicksburg et des Bends. Il partira le MARDI de chaque semaine.
5 juin—1 m

Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les MERCREDIS, à 5 heures du soir, et de Washington, tous les SAMEDIS, à 5 heures du soir.—Pour les Opelousas, Washington, Port Barré, Simsport, l'embouchure du Bayou Rouge, et tous les débarcadères intermédiaires du Bayou Courtableau et de la rivière Atchafalaya. Le paquebot hebdomadaire régulier, entre la Nlle-Orléans et Opelousas, PIRENE, capitaine O. Hinckley, commandé M. Kaufman, partira comme ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
J. E. CARLIN, 33, Old Levee.

P. S.—L'IRENE prendra des passagers pour tous les points de la côte.

J. B. PAGAUD, agent, [illegible]
8juin—1m

JACOB OTT, [illegible]
RÉPARE les MAGASINS et les MAISONS de résidence.
Fait et répare les cuves.
Les ordres reçus au No 26, Cercle Tivoli, ou chez M. L. DURAND, coin Toulouse et Chartres, seront exécutés avec promptitude.
13nov—1y

Bureau de la Compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans.

Nouvelle-Orléans, 20 juin 1866.

AUJOURD'HUI, à une réunion des Directeurs, il a été déclaré un dividende de cinq pour cent sur les bénéfices des six derniers mois, lequel dividende sera payé aux actionnaires, ou à leurs ayants-cause, à partir du 9 juillet prochain.

WM. S. BROWN, Trésorier.
21juin—1m

Bitters Hongrois de Lukaoh,
ET SCHNAPPS AROMATIQUE
DE SCHIEDAM.

SUPÉRIEURS à toutes les autres qualités et à tout ce qu'on a vu au Nord comme au Sud. Le nombre de ses débouchés compte-t-il au[illegible] fin qu'un nom de fantaisie ou les ruses des exploiteurs ne suffisent pas pour faire accepter un article ordinaire. On ne regarde plus le brillant flacon, mais le contenu. Reconnaissant du patronage qui m'a été accordé, je tâcherai de le justifier de plus en plus. Les ordres seront remplis promptement au dépôt principal.

[illegible] 99 rue Commune

HOTEL
DE L'AMERIQUE DU SUD.
No. 36, Est-Houston street, près Broadway

Tenu à l'Européenne par A. Ligier.

DEJEUNERS de table d'hôte, de 8 h. à 11½ h. Diners " de 4 h. à 6½ h.

Chambres meublées de familles et de garçons; Salons Billards, etc.—Prix modérés
On parle Français, Anglais et Espagnol

AVERTISSEMENT.
Putnam's Patent Bottle Stopper Fastener.

LES soussignés ayant acheté de Henry W. Putnam, de Bennington, comté de Bennington, Etat du Vermont, le DROIT EXCLUSIF de se servir du PATENT BOTTLE STOPPER FASTENER pour la ville de la Nouvelle-Orléans et les villages avoisinants, préviennent le public de cette ville et des villages de Gretna, Algiers, McDonogh, Freetown, Jefferson City, Carrollton, Soulignay, Milneburg et de tous les autres villages qui touchent à la Nouvelle-Orléans de ne pas employer le dit PATENT BOTTLE STOPPER FASTENER sans en avoir préalablement obtenu le droit et le privilège des soussignés. Ils sont prévenus de ne vendre aucun des dits BOTTLE FASTENERS sans avoir obtenu le consentement des soussignés, et quiconque s'en servira, en achètera, ou en vendra, contrairement à cet avis, sera poursuivi devant les tribunaux et tenu responsable de tous les dommages qui en résulteront.

Les soussignés préviennent également le public de ne pas se servir, acheter ou vendre les bouteilles employées par eux et faites expressément pour leurs eaux minérales et portant le nom de PABLO & Co. fabrique d'eau minérale, aux Nos 270 et 272 de la rue Royale. Les personnes qui s'en serviront, en achèteront ou en vendront sans le consentement des soussignés, par écrit, seront poursuivies conformément à la loi et seront tenues responsables de tous les dommages.

PABLO & CO.
Fabricants d'eau minérale, aux Nos 270 et 272 de la rue Royale.
7 juin—1m

JAMES H. LEVY. ANDERSON D. DIETER. J. GOLDSTEIN

LEVY, DIETER & Co.,
Marchands-Commissionnaires,
27, Rue Carondelet.
Nouvelle-Orléans.

AVANCES.

Nous continuons à faire des avances sur les produits et coton qui nous sont consignés pour être vendus sur place ou pour être expédiés à nos amis à New York, Boston ou à MM. RATHBONE frères & Co., à Liverpool.

LEVY, DIETER & CO
14 mai—3m

GEO. E. DUNBAR,
LIQUORISTE.
FABRICANT DE LIQUEURS,
8..........RUE ST-LOUIS..........8
Nlle-Orléans.

ANISETTE....CURAÇAO....MARASQUIN
—Et—
Liqueurs françaises de tous genres.

Vin de Champagne de la célèbre
marque de Charles Heidsieck, de Co., Reims.

LES soussignés ont été nommés seuls agents pour la vente de ce célèbre vin.

Les ordres pour l'importation directe seront exécutés avec promptitude attention aux termes les plus favorables.

COUTURIE FRÈRES,
[illegible] rue Vieille Levée.

MONROE & REDDINGTON
JOHN T. MONROE. THOS. REDDINGTON.
FACTEURS DE COTON
ET
NÉGOCIANTS COMMISSIONNAIRES,
Rue Carondelet, No. 53, coin Perdido.

MM. Monroe & Reddington sont agents pour la vente des célèbres moulins à scies de Winter & Co. auprès de la Fonderie Trédegar [Tredegar Iron Work] de Richmond, Virginie. Ils peuvent fournir, en tout temps, du Fer de chemins de fer, des Chevilles et des Clous, des Chevilles pressées, des Pioches et des Pelles, ou quantités quelconques, des meilleures qualités et à meilleur marché qu'aucune autre maison de cette ville.
30 mai—6m

LIQUIDATION
POUR CAUSE DE
DÉMÉNAGEMENT FORCÉ.

Etant obligé de rendre à la fin de juillet le local que j'occupe, je vendrai à grand rabais et sans considération de prix coûtant, tout mon stock d'articles de MODES et de NOUVEAUTÉS, consistant en Rubans, Chapeaux, Fleurs, Plumes, Soieries, Dentelles, Blondes, Valenciennes, Guipures, Crêpes, Tulles, Bobinet, Barèges, Mousselines, Toile, Broderies, Ganterie, Ruches, Passementerie, Garnitures, En tout Cas, Parapluies Bois et toutes les fournitures à l'usage des modistes.

Il faut que tout le STOCK soit vendu avant le 30 juillet.

J. DERBÈS,
Rue Bienville, 49.
19 juin—1m

Produits de l'Ile de Cube.

1047 caisses sucre, blanc, jaune et brun, pour épiceries,
1,361,000 cigares, des marques et formes assorties,
20,000 paquets cigarettes de la célèbre marque La Honradez,
300 boucauts de mélasse, Muscovado,
200 barils de mélasse, Muscovado, (choisie) rebouillie,
20 barils de cire d'abeilles, (blanc),
10 sacs de café de (?)
42 balles tabac, pour tripes et capes,
45 boîtes de gelée de goyave,
10 [illegible] d'orange,
En Douane et en magasin, à vendre par
E. TROISGROS,
Nos 56 et 58 rue Douane, entre Chartres et Vieille-Levée.
22 avril—3m

EN VENTE
No. 166 rue du Camp, au premier :
LE "STOVE" AU PÉTROLE DE GRAY.

L'INVENTION la plus utile de l'époque. Ce four nouveau, adopté à l'usage des familles, réunit de grands avantages. Il ne fait ni fumée, ni suie, ni odeur; est portatif, et ne coûte presque rien [illegible] que l'on peut désirer d'un fourneau.

Journellement entre 1 et 2 heures P. M., on y fait la cuisine.

Au No. 166, RUE DU CAMP, au premier.
17 juin—6m

HOTEL DE GARÇONS—BAIE St-LOUIS
Tenu par J. H. KREBS.

Le soussigné informe respectueusement ses amis et le public de la Nouvelle-Orléans qu'il a ouvert à la Baie St-Louis une Garçonnière [illegible] pour leur patronage. L'Hôtel est situé en face du Louisiana Wharf et possède tous les accommodements désirables, à un prix modéré.

J. H. KREBS.

E. Montagne jr. Clément Carlos.

MONTAGNE & CARLOS,
Marchands-Commissionnaires,
SOLLICITENT les consignations de coton, sucre, peaux, laine, mousse et tous genres de produits de campagne. Les ordres pour marchandises seront exécutés avec promptitude.—Bureau, 21, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Vieille Levée, Nouvelle-Orléans.
15 juin—1m

N. FIDEL,
133....RUE DE CHARTRES....133
ENTRE
LES RUES ST-LOUIS et TOULOUSE.

Aux consommateurs de tabac.

[illegible] FIDEL, a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public qu'il fera le SAMEDI, 30 JUIN, au No. 133, au-dessous de l'Hôtel d'Orléans, entre les rues St-Louis et Toulouse, l'ouverture d'un grand MAGASIN DE TABAC.

Éclairé depuis de longues années dans cette ligne d'affaires, il connaît les moindres détails et on peut être assuré qu'il réunira dans son établissement tout ce que peuvent désirer les amateurs de tabac. On y trouvera les meilleures marques de cigares, cigarettes de la Havane ; tout ce qu'il y a de plus recherché comme Pétun; toutes sortes de tabac à fumer et à priser, et l'assortiment le plus élégant, le plus varié de
Pipes écume de mer,
Pipes Gambier en terre,
Pipes en racine de bruyère,
Blagues.
Porte-cigares,
Porte-cigarettes,
Agates,
Pierres à feu,
Mèches,
enfin tout ce qui concerne cette partie.

M. N. FIDEL, qui a acquis une grande expérience en cette matière, s'occupe spécialement de la préparation des tabacs à fumer et à priser, et les correspondances qu'il a établies lui permettent de livrer ses articles aux plus bas prix du marché. Il veillera avec la plus grande attention à ce que toutes les commandes soient soigneusement emballées et promptement expédiées, et il sollicite respectueusement une part du patronage public.
30juin—1m

Bureau d'Immigration
RUE ROYALE, 31

On trouvera le Dr. P. G. A. KAUFMANN (résidence rue Dumaine, 95) de midi à 2 heures, au bureau de l'Immigration pour donner des renseignements.

COLLÈGE
DE LA LOUISIANE,
Dirigé par M. le colonel A. FERRIER.
PENSIONNAT ET EXTERNAT.

LES cours de cette Institution sont en pleine activité. Les classes supérieures confiées à des professeurs de premier mérite, comprennent : le Latin, le Grec, les Mathématiques—Algèbre et Géométrie—et les cours de Rhétorique et de Philosophie en Anglais et en Français.

Les classes intermédiaires et les divisions élémentaires sont placées sous la direction de professeurs actifs et exercés.

L'Anglais, le Français et la Tenue des livres, y sont enseignés simultanément—L'Allemand, l'Espagnol et l'Italien reçoivent aussi des soins particuliers.

Les prix d'admission varient de $4 à $10 selon le degré d'avancement des élèves.

Pour le PENSIONNAT on traite de gré à gré avec les familles.

LES CLASSES DU SOIR, destinées aux jeunes gens du commerce, comprennent la Tenue des Livres, les calculs de commerce et l'étude de l'Anglais et du Français.—Prix : $5

Le Collège est situé rue Hôpital, No 134, entre Dauphine et Bourgogne.

Maison Blanche.
Vins, Liqueurs et Comestibles
GALLOT & CHAVANNES,
PROPRIÉTAIRES,

ONT l'honneur d'informer leurs amis et le public en général qu'ils ouvriront leur magasin LUNDI soir, 11 juin, 159 rue du Canal, à côté de la maison Holmes. On y trouvera en abondance une grande variété de Vins fins de tous les pays, Liqueurs fines de toutes les marques, Conserves de toute nature en fruits, légumes, viandes et poissons, Pâtés divers, truffes, en fines et en gibier, des meilleures marques. Confitures françaises, anglaises, espagnoles et américaines. Spécialité de thé, café, chocolat, et tout ce qui concerne l'article comestibles pour familles et restaurants. Dépôt de cigares de la Havane, —gros, demi-gros et détail. Un salon est spécialement disposé à l'arrière pour les messieurs.
11 juin—1m

AVIS.
Compagnie de la Banque du Canal de la Nouvelle-Orléans.

LA réduction du capital de cette banque ayant été adoptée par un vote des actionnaires, tous les porteurs de certificats d'actions sont requis de les présenter à la banque afin qu'ils y soient échangés pour des certificats de [illegible]

[illegible], Caissier.

AU PUBLIC.

LA LOTERIE DE L'ALABAMA.

La correspondance suivante donne l'assurance que les tirages de la Loterie de l'Alabama, dont le premier a lieu le 7 juillet, se feront de bonne foi; on ne pourrait en douter. Les lots seront tirés, et quelque heureux porteur de billet recevra certainement la somme. Le porteur recevra soit l'argent, soit le lot, à son choix.

Bureau du T. S. et A. Association.
Mobile, Ala., 25 juin 1866.

A l'honorable J. M. Withers, maire de Mobile.

Monsieur, — Au nom du "Tuscaloosa Scientific and Art Association," je vous prie de désigner trois commissaires honnêtes et désintéressés pour surveiller le tirage des cinquante mille piastres de lots, — tirage que fera la société, dans cette ville, le 7 juillet, au profit de l'Université de l'Alabama.

Je suis, etc.,
N. L. WHITFIELD.
Président du "T. S. and A. Association."

Bureau du Maire.
Ville de Mobile, 25 juin 1866.

Au colonel John H. Higley, H. Ballentyne et colonel Chas. Forsyth.

Messieurs, — Conformément à la susdite demande, je vous nomme commissaires et espère que vous accepterez la nomination.

Je suis respectueusement, etc.,
T. M. WITHERS,
Maire de Mobile.

Mobile, Ala., 26 juin 1866.

A l'hon. J. M. Withers, maire de Mobile.

Monsieur—Conformément à votre nomination, nous remplirons les devoirs de commissaires pour surveiller le tirage de la Société Scientifique et Artistique de Tuscaloosa—tirage qui doit avoir lieu, le 7 juillet prochain, au profit de l'Université de l'Alabama.

JNO. H. HIGLEY,
H. BALLENTYNE.
C. FORSYTH.

Les billets sont à vendre par Chas T. Howard, [marchand, ayant licence, au No 47 de la rue du Camp, et à toutes les succursales de la Nouvelle-Orléans.
30juin—7

AVIS AUX CONTRIBUABLES.
ETAT DE LA LOUISIANE
Bureau de l'Auditeur.

Nouvelle-Orléans, 30 juin 1866

LA taxe d'Etat d'un quart d'un pour cent sur les ventes et recettes brutes de chaque personne faisant un métier ou ayant une profession quelconque, pour le trimestre du 1er avril au 30 juin 1866, sera due et devra être payée, au bureau du Trésorier d'Etat, dans les dix premiers jours de juillet prochain ; si elle n'est point payée dans le temps indiqué, il sera ajouté vingt pour cent au montant dû et le tout sera perçu conformément à la loi.

H. PERALTA, Auditeur.
30 juin—au 10 juillet

FONDERIE DE LEEDS,
[ETABLIE EN 1825.]
Au coin des rues Delord et Foucher.

NOUS annonçons à nos amis et au public que nous sommes prêts, comme par le passé, à faire des MACHINES A VAPEUR, des bouilloires, des moulins à sucre, des chaudières à sucre, des machines à décortiquer, des moulins à scie, des presses à coton, des vis de Howell, des bouches à fourneaux, des grils ; à exécuter toutes sortes de travaux d'habitations, de bateaux à vapeur, et toutes espèces de machines pour le Sud.

LEEDS & CO.
14 juin—3 m

AVIS.

LA société existant sous la raison TURCOTTE & LAROSE a été dissoute, le 31 mai, d'un commun accord. M. Larose assume le règlement de toutes les dettes et liquidera les affaires de la société.

J. TURCOTTE,
L. R. LAROSE.

Nlle-Orléans, 4 juin 1866. 7juin—1m

NOUS avons formé, aujourd'hui, une société pour le commerce de marchandises sèches, sous la raison LAROSE & CAGNOLATTI.

L. R. LAROSE,
F. CAGNOLATTI.

Jackson Store, au coin des rues Ste-Anne et Chartres. Nlle-Orléans, 1er juin 1866. 7juin—1m

DROGUES, MEDICAMENTS
PEINTURES, HUILES, ETC.
GUSACHS & OGDEN,
Successeurs Royale et St-Philippe,
IMPORTATEURS
ET MARCHANDS EN GROS
DE
Drogues,
Médicaments,
Peintures,
Huiles,
Huiles essentielles, etc.

Ont constamment en main un assortiment complet des articles ci-dessus.

AUSSI DES
Tous articles pour TEINTURIERS,
DISTILLATEURS,
PARFUMEURS,
PEINTRES, &c., &c.

Aussi—INDIGO Guatemala et BOUCHONS de la [illegible] qualité

Demande de propriété.

ON désire acheter plusieurs propriétés, située dans le Deuxième et Troisième District. S'adresser à
J. SAUVAGE, courtier,
Passage de la Bourse, No. 111,
entre St. Louis et Conti
9juin—1m

AVIS JUDICIAIRES.

PHILIPPE GEHLBACH vs "SOUTHERN SHOE MANUFACTURING COMPANY."

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 17,480. Bureau du shérif, Paroisse d'Orléans, Nouvelle-Orléans, le 27 juin 1866.

Avis est par le présent donné qu'en vertu d'un writ de saisie provisoire à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, j'ai saisi provisoirement, dans la possession de certaines machines qui se trouvent sur les lieux occupés par la Compagnie des "Southern Shoe Manufacturing Company" à l'encoignure des rues St-Ferdinand, dans le Troisième District de cette ville. La dite Compagnie ayant été dissoute, ses propriétaires étant morts, se trouvant absents, ou n'ayant plus comme corporation, et aucune personne n'étant en possession des dites machines. Avis est par le présent donné aux propriétaires de la dite Compagnie, ou à toute autre personne qui les représente, de comparaître et de montrer cause devant la dite Cour, dans les dix jours, pourquoi les dites machines ne seraient pas vendues pour le paiement de la réclamation du demandeur, s'élevant à la somme de ($1,600) pour loyers à lui dus avec intérêts et frais.

Et toutes les personnes y intéressées sont par le présent notifiées et invitées d'avoir à comparaître dans les quinze jours qui suivront la date du présent avis et répondre à la pétition enregistrée dans la dite cour.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
28 juin—30,7,14

Edwin E. Overall contre ses créanciers.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 17,256—Avis est donné aux créanciers de l'insolvable dans cette affaire et à toutes autres personnes qui y sont intéressées de faire savoir, dans les dix jours qui suivront la présente publication de cette annonce, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le syndic ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,
Bureau du Greffier—Nlle-Orléans, 6 juillet 1866.
J. F. DICK,
Député-Greffier.
7 juillet—10 17

JOSEPH KAISER vs ses CRÉANCIERS—No 21,362.

ETAT DE LA LOUISIANE—TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de ce dit insolvable et à toutes autres personnes de comparaître au Bureau de J. F. Coffee, notaire en cette ville, lundi, le 30 juin juillet 1866, à 10 heures du matin, à l'effet de nommer un syndic.—Toutes les procédures contre sa personne et ses biens sont suspendues. J. D. Mayes, avocat, est nommé pour représenter les créanciers absents.

Par ordre de la Cour,
J. O. CHALON,
Député Greffier.
30 juin—7,16,21,30

Succession de H. M. SUMMERS—No 25,471.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le syndic des créanciers de la dite succession ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. J. VILLERÉ,
Député Greffier.
7 juillet—12, 15

Succession de Mme T. F. LEVASSEUR — No 18,783.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la dite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,
A. J. VILLERÉ,
député-greffier.
8 juillet—7, 11

Succession de JEAN RODI—No 26,930.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Mme veuve Stephen Rodi, exécutrice testamentaire de Jean Rodi décédé, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. J. VILLERÉ,
Député Greffier.
29 juin—juillet 3 7

Succession de JOHN C. SHANNON—No 14,136.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle Orléans. — Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Robert J. Ker, exécuteur testamentaire datif de J. C. Shannon, ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. J. VILLERÉ,
Député Greffier.
29 juin—juillet 3 7

F. E. SOURDES vs ses créanciers et les créanciers de SOURDES & CHASSAIGNAC.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No. 18,185— Avis est par le présent donné aux créanciers de l'insolvable et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à partir de la date du présent avis, les raisons pour lesquelles le tableau présenté par le Syndic ne serait point approuvé et homologué, et les fonds répartis conformément.

Par ordre de la Cour.
F. J. LAIZER.
Député Greffier.
juillet—7, 12

Succession de EDWARD LEE — No 26,855.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle Orléans —Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administratrice de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. J. VILLERÉ,
Député Greffier.
7 juillet—9, 12

Succession de JAMES CURRY—No 27,120.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans — Attendu que P. K. O'Connor a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu James Curry, décédé intestat—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
A. J. VILLERÉ,
Député Greffier.
7 juillet—9, 12

Maladies secrètes.

Médicaments spéciaux pour la guérison des maladies secrètes.

EAU ET SIROP DÉPURATIF.

Les personnes ayant un vice, une âcreté dans le sang, une maladie de peau, des boutons, dartres, glandes, ulcères, taches, démangeaisons, provenant soit d'hérédité, soit des suites de maladies secrètes, obtiendront une guérison rapide en faisant usage de ces deux médicaments.

Injection et Liqueur végétale,

guérissant en quelques jours la gonorrhée et écoulements de toutes natures, quelqu'anciens qu'ils soient, sans crainte aucune des rétrécissements du canal.

Elixir anti-diarrhéique,

Remède efficace contre la diarrhée et la dysenterie.

Sirop pectoral

contre les rhumes, toux, catarrhes, coqueluche, enrouements. Avec un seul flacon de ce sirop, la toux la plus opiniâtre est arrêtée.

A vendre par
E. BARTIER, pharmacien,
encoignure Dauphine et St-Pierre.

VENTES JUDICIAIRES.

LA SUCCESSION [illegible] vs. [illegible]

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans — [illegible] En vertu d'un writ [illegible] la Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans [illegible] je procéderai le [illegible] Bourse des [illegible] rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

1o—Deux terrains situés dans l'ilet borné par les rues St Charles, St Joseph, du Camp et Julia, dans le Premier District de cette ville, et désignés par les Nos Un et Deux. Les dits terrains sont contigus et mesurent chacun vingt-cinq pieds cinq pouces et sept lignes de face à la rue St Charles, sur cent six pieds de profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine. Le No Un forme l'angle des rues St Charles et St Joseph.

Ensemble, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de E. T. Robinson, suivant acte au rapport de Wm. L. Poole, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 29 novembre 1866.

2o—Un autre terrain situé dans l'ilet susdit, et contigu à la propriété ci-dessus décrite et mesurant vingt-cinq pieds cinq pouces et sept lignes de face à la rue St Charles, sur cent six pieds de profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine.

Ensemble, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Samuel Smith, suivant acte au rapport de H. Brenan, notaire public en cette ville, en date du 9 juin 1859.

3o—Une portion de terre située dans le susdit ilet, et contiguë à la propriété ci-dessus décrite et faisant partie du terrain désigné par le No. Quatre, suivant plan dressé par Hedin arpenteur, en date du 30 décembre 1852 et déposé, ..., de W. Shannon, notaire public en cette ville. La dite portion de terre ayant, mesure américaine, seize pieds de face à la dite rue St Charles, sur cent dix pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Ensemble, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite dudit Samuel Smith, suivant acte au rapport de J. Graham, notaire public en cette ville, en date du 14 avril 1860.

Saisies dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
6juin—15, 22, 29 juillet 7

CAMILLE JACOB et autres vs. EDOUARD JACOB Tuteur.

COUR DU QUATRIEME DISTRICT judiciaire, Paroisse de St Jacques, No 166.

En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour du Quatrième District judiciaire, Paroisse de St Jacques, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le Samedi, sept de juillet 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication des propriétés dont description suit :

1o Un terrain situé dans l'ancienne municipalité No deux (aujourd'hui le Premier District) de cette ville, formant l'angle des rues de la Nlle-Levée et Lafayette, dans l'ilet compris entre les rues de la Nouvelle Levée, Lafayette, du Commerce et Poydras. Le dit terrain mesure environ trente-quatre pieds de face à la rue de la Nouvelle Levée, environ trente-trois pieds de largeur sur la ligne du fond, environ soixante-quinze pieds six pouces de profondeur et face à la rue Lafayette, et environ soixante-quinze pieds de profondeur sur l'autre ligne, le tout conformément à un plan annexé à un acte, au rapport de O. R. Birmingham, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 30 avril 1847.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en un édifice en briques à trois étages. Le tout loué jusqu'au 1er d'octobre prochain (1866) à raison de soixante-dix piastres par mois.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Felix Labatut, suivant acte au rapport de Théodore Guyol, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 6 mai 1858.

2o—Deux terrains situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les Nos Vingt-cinq et Vingt-huit de l'ilet No Cinq, borné par les rues de l'Histoire (ou Kerlerec) Place du Mystère ou (Columbus) et des Bons-Enfants, et mesurant ensemble, savoir : Le No Vingt-cinq, trente pieds cinq pouces de face à la rue de l'Histoire (ou Kerlerec) trente pieds huit pouces six lignes sur la ligne du fond jusqu'au terrain No Vingt-huit, quatre-vingt-treize pieds deux lignes sur la ligne de profondeur, ..., le No Vingt-quatre et quatre-vingt dix sept pieds trois pouces et quatre lignes sur l'autre ligne de profondeur jusqu'au No Vingt-six.

Et le No Vingt-huit trente-un pieds onze pouces une ligne de face à la rue Plauche, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de cent-vingt sept pieds dix pouces cinq lignes, borné à droite par le terrain No vingt-neuf, à gauche par les terrains Nos Vingt-sept, ..., Vingt-cinq et Vingt-quatre, ... partie du terrain No Vingt-deux. Le tout mesure anglaise et conformément au plan dressé par Allou d'Hémécourt, ci-devant voyer, ... 1847 et déposé en l'étude de Adolphe Mazureau, notaire public en cette ville.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Demoiselle Emilie Deberghe, suivant acte au rapport de Théodore Guyol, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 7 de novembre 1849.

Saisies dans l'affaire ci-dessus.

Le plan des dites propriétés sera exposé à la Bourse quelques jours avant la vente.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
6juin—5, 14, 23, 30 juillet 7

J. M. ORIOL vs SES CRÉANCIERS.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 18,282—En vertu d'un ordre de vente rendu le 29 juin 1866, et à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, sept de juillet 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Cinquante-deux mille six cent vingt-six (52,626) pieds de bois de charpente, et deux mille quatre cents (2,400) douves.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
16 juin—30—juillet 3, 5, 7

J. T. CAMUS vs G. E. J. LAMY.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 21,515 — En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, sept d'Août 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Une portion de terre située en cette paroisse, sur la rive droite du fleuve Mississippi, à quatre milles environ au-dessous de cette ville, ..., faisant partie de l'habitation Cazelar et désignée par la lettre A suivant croquis annexé à un acte de division au rapport de S. Magner, notaire public en cette ville en date du 17 mai 1865, ..., mesurant en arpent et demi ..., sur une profondeur de quarante arpents, bornée d'un côté par le Couvent des Ursulines, et de l'autre par les terres de A. Camus.

Ensemble, tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite du demandeur, suivant acte au rapport de J. Gottschalk, notaire public en cette ville en date du 14 ...

Saisie dans l'affaire ci-dessus

Conditions—Le montant de quatre cent quarante-cinq piastres ... la réclamation du demandeur avec intérêt sur ..., au taux de huit pour cent par an, depuis le 15 juin 1866 jusqu'au paiement, ... la somme d'une demie piastre ... de la part de ... payable comptant, ... et le surplus, s'il y en avait, comptant.

L'acquéreur assumera, (payera) son rang en ... montant de ... les deux ... au taux de huit pour cent par an, ... de ... de juin ... l'Honorable ... Cour ... comptant.

HARRY T. HAYS.
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
6 juillet—16,23,31juillet—7 août

J. A. ALBERT vs. VICTOR AUDIBERT.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 17,815—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt-et-un de juillet 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

UN TERRAIN situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues de la Dumaine, Bourgogne, Dauphine et Bienville, mesurant trente pieds ... de face à la rue Bourgogne, sur ... de profondeur, entre lignes parallèles, suivant plan dressé par L. Pilie, ci-devant voyer, date du 9 février 1865, et déposé en l'étude de E. Barnett, notaire public en cette ville.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison en briques à deux étages, ... et avec les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Le plan de cette propriété sera exposé à la Bourse quelques jours avant la vente.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Francis Anderson, suivant acte au rapport du dit notaire Barnett, en date du 9 juin 1866.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant, au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
30 juin 30—7,14,21 juil

Marthe-Zoé Fortier, épouse de Gabriel LeBreton Deschapelles vs. son époux.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans — No 15,530—En vertu d'un pluries writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le lundi vingt-trois de juillet 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Tous les droits, titres et intérêts du défendeur à avoir, le sixième indivis à :

Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues des Ursulines, St-Philippe, Royale et Bourbon, mesurant, mesure française, trente-quatre pieds huit pouces de face à la rue des Ursulines, ayant une première profondeur de soixante pieds entre lignes parallèles, de là se rétrécissant de manière à avoir trente-un pieds huit pouces de largeur, sur une profondeur ultérieure de soixante pieds faisant en totalité une profondeur de cent vingt pieds, borné d'un côté par la propriété autrefois appartenant au sieur Vellanil, de l'autre côté par celle autrefois appartenant aux sieurs Dutillet, Nicholas et Tournade, et derrière par l'ancien Théâtre St-Philippe.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété a été acquise par la Dame Eulalie Fasende épouse de Louis G. LeBreton d'Alexis Fournier, suivant acte au rapport de Charles de Armas, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 30 d'avril 1834.

Et lequel sixième indivis à cette même propriété appartient au défendeur pour en avoir hérité de sa défunte mère, la dite Dame Eulalie Fasende décédée, épouse de Louis C. LeBreton.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS.
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
21juin—30jt—7,14,23

BOSTICK & SEYMOUR vs. LE VAPEUR ANNA PERRET, LE CAPITAINE ET LES PROPRIÉTAIRES.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans. — No 17,644—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt un de juillet 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Le vapeur ANNA PERRET, ustensiles avec ses machines, &c, tel qu'il se trouve aujourd'hui dans le Nouveau-Bassin, à l'embouchure de la rue Claiborne.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
2juin—21 juillet 7, 13

VENTES [illegible]

LA DAME E. W. [illegible]

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 16,[illegible]. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le JEUDI [illegible] à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Cent (100) actions du fonds capital de la Banque de l'Union, de cent piastres chacune, inscrites au nom du défendeur, avec certificats portant les Nos 932 à 1,027 pour cinquante actions chacun.

Saisies dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
7juil—10, 13, 16, 19

A. D. GRIEFF & Co. vs. THOMAS D. O'NEILL.

TROISIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No. 21,474 — En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI dix-huit de juillet 1866, à 10 heures A. M., à mon entrepôt, No 28 rue Jefferson, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Un lot de sel, de sucre, de vermicelli, de savon, d'amidon, de moutarde, de poivre, de macaroni, de biscuits, de thé, de bouteilles vides, de brosses, de balais, de bouquets, de porter, de sauces, une balance et ses poids, une scie, &c. &c. Le tout suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS.
Shérif de la paroisse d'Orléans.
7 juillet—10,13 16,18

LA DAME E. W. TURNER vs JOHN L. LEE.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 16,847—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI dix-huit de juillet 1866, à 10 heures du matin, sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Tous les meubles et effets contenus dans la maison occupée par le défendeur et située rue Prytania, No 244, dans le Premier District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication
HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
7 juillet—10, 13, 16, 18

J. K. Doyle vs. Charles McAuley.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 21,495—En vertu d'un ordre de vente rendu le 25 de juin 1866 et à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle Orléans dans l'affaire ci-dessus, et du consentement des parties intéressées, je procéderai le LUNDI, neuf de juillet 1866, à midi, sur les lieux situés rue Jefferson No. 28 dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Un coffre contenant des outils, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Séquestré dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
6 juillet—7,9.

PIERRE DAVIS vs SHEPHERD BROWN et la succession de J. H. Johnson.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 27,066—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt-un de juillet 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Baronne, Union, Carondelet et Perdido, désigné par la lettre C d'après un croquis annexé à un acte au rapport de Théodore Guyol, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 22 avril 1856. Le dit terrain ayant mesure américaine, trente pieds onze pouces et trois lignes de face à la rue de l'Union, trente pieds dix pouces et cinq lignes de largeur derrière, cent dix huit pieds cinq pouces de profondeur du côté de la rue Baronne, et cent quinze pieds six pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne du côté de la rue Carondelet.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et appartenant.

Les bâtisses et améliorations consistent en cette belle maison en briques à trois étages, couverte en ardoises, portant le No 49 sur la rue de l'Union, dépendances et appartenances.

Ainsi qu'il appert plus amplement d'un acte au rapport du dit notaire Guyol, en date du 17 de juillet 1866, portant vente de la dite propriété par Geo. M. Pinchard à C. A. Ratchford, Brown & Co.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Le plan de cette propriété sera exposé à la Bourse quelques jours avant celui de la vente.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
20juin—20,28,7,14,21.

Vve O. LELIEVRE & CO, vs. LA Dame ANNE W. JETER.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 11,104—En vertu d'un writ de fieri facias adressé par l'honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, à charge les Bienvenu, ci-devant shérif, et par celui-ci à moi transféré, je procéderai le VENDREDI treize de juillet 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un terrain situé au faubourg Ste-Marie dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Gérod, du Camp, Ste Marie et celle de la Place Lafayette, désigné par le No Trois d'après un plan dressé par Alfred F. Wampold, ci-devant voyer, en date du 15 février 1852 et annexé à un acte au rapport de Louis T. Caire, autrefois notaire public en cette ville, en date du 5 mars 1852, mesurant vingt cinq pieds de face à la rue Sud de la Place Lafayette, sur quatre vingt dix pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent.

Ensemble aussi avec le droit d'usage derrière d'un corridor de trois pieds de largeur, ouvrant sur la rue du Camp, lequel corridor est réservé pour l'usage commun des propriétaires des terrains avoisinants, suivant le plan ci-dessus.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Jacob Levy Florance par acte au rapport d'A. Boudousquié, notaire public en cette ville, en date du 25 février 1853.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS.
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
11 juin—20, 28—7, 13 juil

BOWER GARNER & HARRISON vs MERRIMAN & KENNEDY.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 11,644—En vertu d'un writ de fieri facias contre Thomas Merriman, à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus à Charles Bienvenu, ci-devant shérif et par celui-ci à moi transféré, je procéderai le LUNDI, vingt trois de juillet 1866 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

L'intérêt du défendeur Thomas Merriman, à savoir, la moitié indivise d'un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues de la Commune, Ste Jeanne, Gravier et Bolivar, désigné par le No Quinze suivant plan dressé par Touzin et De L'Isle, architectes, et déposé avec le No Trois, suivant le plan de W. J. Castell, notaire public en cette ville.

Le dit terrain mesure trente pieds de face à la rue Bolivar sur une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt deux pieds sept pouces et cinq lignes.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de la dame Josephine Fiiscock, épouse de Matthew Crooks, suivant acte au rapport dudit notaire Castell, en date du 10 avril 1857.

Ainsi que l'intérêt du dit défendeur Thomas Merriman à la communauté qui a existé entre lui et sa défunte épouse Elizabeth Hanly dont la succession est ouverte dans la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, No 17,136 des dossiers de la dite Cour.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
21 juin—21 30 juill 7,14,23

Chappell Bruce & McIntyre vs. Léon & Pflum.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 17,118—En vertu d'un ordre de vente rendu le 27 de juin 1866 et à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai le mardi, dix-sept de juillet 1866, à dix heures A. M., à mon entrepôt, No 21 rue Jefferson, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

17 paquets de papier à enveloppes,
4 barils de viande,
3 boîtes de tabac,
4 " " chapeaux,
6 " " quincaillerie,
2 paquets de faulx,
1 lot de jambons,
3 barillets de clous,
1 caisse de poisson,
2 froquiers de maquereaux,
2 boîtes de verrerie,
7 douzaines de baquets,
12 meules,
30 barils de farine,
Un lot d'articles divers.

Le tout suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
6 juillet—9,12,14,17

LA VEUVE FANNY ASHER vs. la succession de J. A. LIBANO; J. C. Libano, Administrateur.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nlle-Orléans—No 27,106—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai, le LUNDI neuf de Juillet 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Deux Terrains situés au faubourg Jackson, derrière cette ville, dans l'ilet borné par les rues Anthony, de la Douane, Helena et du Canal, désignés par les Nos Vingt Trois et Vingt-Quatre de l'ilet No Douze, suivant plan dressé par L. Surgi, ci-devant voyer, le 12 de février 1837, et déposé en l'étude de J. Cuvillier, notaire public en cette ville, par acte en date du 22 février 1837.

Lesdits terrains mesurant, chacun, trente pieds six pouces de face à la rue Anthony sur cent cinquante pieds de profondeur, mesure française.

Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, circonstances et dépendances, sans exception ni réserve.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions comptant, au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
7 juin—16,23,30; 9 juillet

Vente de Shérif.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse St. Bernard—No 481—

CLARA BORDELON ET ALS vs CLORINDE DE LAHOUSSAYE.—En vertu d'un ordre à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Louisiane, siégeant dans et pour la Paroisse St Bernard, en date du 24 mai 1866, j'exposerai à l'encan public, Samedi, le 7 du mois de juillet 1866, à 11 heures du matin, sur les lieux, la propriété ci-dessous décrite, savoir :

Ce certain morceau de terre situé dans la Paroisse St Bernard, sur la rive gauche du fleuve Mississippi, à environ deux milles au dessous de la Nlle-Orléans, mesurant un arpent et cent huit pieds de front sur le dit fleuve par quarante arpents de profondeur, borné dans la ligne supérieure par la propriété de Orvine D'Orville, et sur la ligne inférieure par la propriété de Charles Cavaroc. Ensemble, les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une grande belle et neuve maison à deux étages (two story house) en bois, et bien arrangée pour une résidence de campagne, en bon ordre, et toutes les maisons de cour nécessaires.

Un grand lot de meubles, qui consiste en bois de lits en bois de rose et acajou, armoires, tables, buffets, chaises, sofas, miroirs français, pendules, candélabres, tapis, &c.

Une grande quantité d'effets personnels de beaucoup de valeur—des diamants, des boucles d'oreilles, des broches, des montres et des bijoux.

Des ustensiles d'agriculture, tels que charrues, charrettes, &c., &c.

Sur les termes et conditions suivantes, savoir :

L'entière comptant et la balance à un crédit de un et deux ans. L'acquéreur donnera ses billets pour les montants doivent correspondre avec la part des héritiers et ces billets sont faits payables à l'ordre des héritiers pour leurs parts respectives, et conditionnés pour porter huit pour cent par an d'intérêt, à partir des dates respectives de leur échéance.

La dite propriété restera spécialement hypothéquée avec privilège du vendeur en faveur des héritiers jusqu'à plein et parfait paiement des dits billets et l'intérêt. Et comptant sur les lieux en billets du Trésor des Etats-Unis, pour les meubles.

Bureau du shérif,
Paroisse St-Bernard, 29 mai 1866
ANTOINE CHALAIRE, shérif.
5 juin—5 15, 25, et 7 juil

VENTE DE CONSTABLE.

F. ANGE vs. CAPT. ROGERS ET LES PROPRIÉTAIRES du brick Derby.

TROISIÈME Justice de Paix pour la paroisse d'Orléans, No. 18—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Paul W. Collens, Troisième Justice de Paix, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai LUNDI, le neuvième jour de Juillet 1866, à midi, à ALGIERS, en face du wharf du Rail-Road des Opelousas, à la vente publique et adjudication du
BRICK DERBY.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant en billets du Trésor.
ARTHUR LANGE, Constable.
8 juin—15 et 9 juillet.

Frederic & Warner contre Mr. McGee.—No 4640.

COUR du Premier Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.—En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé l'honorable Premier Juge de Paix dans et pour la Paroisse d'Orléans, je vendrai, à l'encan public, le [illegible], à midi, dans la rue St. Charles, No 112, entre les rues Poydras et Tchoupitoulas, dans cette ville, l'ensemble de la propriété décrite, la contenue d'une Distillerie, comprenant : Réservoirs, barriques, alambic, etc., etc.—saisis dans le susdit procès.

Conditions, comptant, en Greenbacks.
JOHN MASKEW,
Constable de la Cour du Premier Juge de Paix.
8 juillet—[illegible]

GRANDE VENTE DE BILLETS ET EFFETS.

[illegible] BENOIST & AL. vs. [illegible] HARKEY, Tuteur, &c.—No 26,883.
DEUXIEME COUR DE DISTRICT.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.,
NICHOLAS J. HOEY, encanteur.

JEUDI, 12 juillet 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu par l'hon. John W. Thomas, Juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 26 juin 1866, et rendu dans la susdite affaire, les billets et effets ci-après décrits.

DESCRIPTION DES BILLETS RECEVABLES DE BENOIST, SHAW & CO.

No	TIREUR.		DATE.			ÉCHÉ.	MONTANT.
Billet 1	de S. M. Dunlap	Camden, Ark.	Mai 20, 1861	Endossé par Fellowes & Co., protêt abandonné		Février 21, 1862	$ 175 00
2	de John B. Tarlton	Paroisse St-Martin	Jan. 25, "	" "		Février 2, "	2672 48
3	de C. H. Smith	près Clarkeville, Tenn.	Juin 10, "	" "		Mars 10, "	1500 00
4	dito		"	" "		Avr. 10, "	1000 00
5	de Jno. L. Lewis	Paroisse Claiborne, Le.	Jan. 29, "	" "		Déc. 25, 1861	3000 00
6	de J. B. Neal	Columbia	Fév. 12, "	" "	protesté	Janvier 1er, 1862	2000 00
7	de Wm J. Briscoe	St-Joseph, Le.	Mai 22, "	" "		Janvier 1, "	2644 86
8	de P. D. Doherty	Paroisse Tensas (entre les mains de MM. Sparrow & Montgomery, de Lac Providence, p. collection)				Mar. 2, "	3000 00
9	dito	Natchez	Déc. 2, "		protêt abandonné	Déc. 5	2175 00
10	de W. B. Robertson	Nouvelle-Orléans	Fév. 8, 1862		protesté le 21 fév. 1863	Février 21, 1863	4040 36
11	de A. E. Stothart	"	Mars 18, 1861	par J. Waterman & Bro		Avril 4, 1862	900 00
12	de J. Woodall	"	Juin 6, "	par R. W. Estlin & Co.	protêt abandonné	Février 9, 1862	559 23
13	de Geo. W. Squires	"	Mars 1, "	par Hughes Hvistend & Co		Déc. 4, 1861	5000 00
14	dito	"	Mars 21, "	A ordre de Benoist Shaw & Co.		Déc. 18, 1861	566 79
15	d'Oliver T. Morgan	Nouvelle-Orléans (entre les mains de MM. Goodrich, Fisher & Montgomery, Lac Providence, pour collection)	Fév. 13, "			Nov 18, 1861	617 15
16	de Geo. Connolly & Co	Nouvelle-Orléans	Nov. 21, "	Endossé par West Renshaw & Gammack		Mars 24, 1862	5000 00
17	de J. W. & W. A. Feroy	"	Mars 8, "	Billet collatéral de $5000 d'Annie L. Davis		Juillet 11, "	4750 00
18	de F. Simon	"	Déc. 15, 1861	Ratchford, Brown & Co.		Octobre 18, 1862	2700 00
19	de L. Evans	Landing Carson	Mai 18, "	J. V. Gourdain, protêt abandonné		Novembre 21, 1861	1979 00
20	de A. M. Feltus	Woodville	Fév. 16, "	J. J. Person & Co.,		Décembre 4, 1861	2000 00
21	de S. L. Montgomery	Nouvelle-Orléans	Déc 7, 1860		protesté le 7 février 1862	Février 7, 1862	2000 00
22	de W. D. V. Downing	"	Fév. 12, 1861	Accepté par McFarland & Barksdale protêt le 5 mai 1862		Janvier 5, 186_	3221 00
23	de J. R. J. Daniels	"	Fév. 14, 1862	R. C. Cummings & Co. protesté 17 fév. 1863		Février 17, 1863	2000 00
24	L. A. & D. Russel	"	Déc. 24, 1861	" " 27 avril, 61		Avril 27, 1861	2600 00
25	dito	"	Jan 23	Endossé par Martin Gordon, Protesté		Nov 18, 1861	2908 36
26	P. Colomb	"		dito Protêt abandonné		Déc. 18	2777 77
27	dito	"	Oct. 1 1859	dito Billet avec hypothèque collatér.		Mars 2_	4000 00
28	dito	"	"	dito			4000 00
29	R. Taylor	"	" 6	dito			4000 00
30	dito	"	"	dito			[illegible]
				A déduire, un à-compte de			[illegible]
31	W. M. Randolph & Fanny Lambeth		Juin 1 1861	A leur ordre.	Protesté	Jan. 4 1862	3273 44
32	R. J. Cutchings & Co.	Entre les mains de Shackelford, prov. pr. collection.	Nov 1_ 1861	Accepté par Rhoiser & Zonta,		Juill. 21 "	1887 75
33	Geo. L. Narne		Juill. 6 "	Endossé par W. [illegible] Key		Nov. 9 1861	2000 00
34	D. S. Rice		Mai 25 "	Accepté by F. B. Ernest		Jan. 4 1862	240 00
35	John Rugely		Oct 15 "	A. J. Rugely & Co		Nov 28 1862	3000 00
36	H. Short	Admin. succession T. Evans.		Endossé par dito			3000 00
37	P. M. Grant		Avr. 3 "	Block McAtee & Co	Protêt abandonné,	Déc. 3 1861	2000 00
38	dito		"		Protesté	Mars 9 "	[illegible]
39	T. H. McNeill		Fév 8 "		Protêt abandonné	Déc. 9 "	2300 00
40	Allen & Pike		" 21 "			Jan. 17 1862	1041 00
41	Block McAtee & Co		Déc 20 "	Collateral J. Lanteau 1087 70		Mai 23 "	1041 00
42	Alfred B. Dubor		Fév 26 "	Endossé par S. O. Nelson & Co.		Fév. 7 "	1000 00
43	Sarah D. Partee		" 4 "			" 11 "	2300 00
44	dito		" 4 "			" 11 "	2300 00
45	Medora A. McGee		Déc 27 1860			Déc. 11 1861	2000 00
46	M. & E. A. Farley		Mars 25 1861			Jan. 26 1862	2300 00
47	Thos. Miller		" 26 "			" 8 "	1700 00
48	A. A. Carson		Fév. 5 "			" 6 "	5000 00
49	Jas. Upslow		" 11 1860	Accepté par J. Boyd & Co	Protesté	" 6 "	2745 00
50	John Routh		Nov 25 1861	Wm E. Leverich		Mai 26 1862	3226 70
51	Madison McAfee		Déc. 20 "	Endossé par Bartley, Johnson & Co		Avril 20 "	2480 00
							$124,456 60

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 1er juillet

VENTES A L'ENCAN.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Tabac à chiquer de la Virginie, qualité de choix, à l'encan

PAR C. E. GIRARDEY & Co.,
NICHOLAS J. HOEY, encanteur,
Bureau, Exchange Place No. 17.

SAMEDI, 7 juillet 1866 à 11 heures, il sera vendu en face de notre bureau une facture de tabac à chiquer, de choix, de la Virginie.

Conditions : comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 6 juillet

Quatorze Terrains sur les rues Bienville et Conti.

PAR C. E. GIRARDEY & Co.,
Bureau, Passage de la Bourse No 17

SAMEDI le sept juillet 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu à l'enchère—

Quatorze Lots de Terre dans l'ilet borné par les rues Bienville, Conti, Lopez et Rendon, et Avenue Hagan. Les dits lots, ..., ... et forment l'encoignure de la rue Bienville et l'Avenue Hagan.

Huit des lots de Terre dans l'ilet borné par les rues Bienville, Conti, Lopez et Rendon. Les lots No 1 à ... forment l'encoignure des rues Bienville et R...

Conditions—1/3 comptant; le reste à un crédit de ... en billets garantis par hypothèque portant intérêt à 8 pour cent du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. Les acquéreurs auront à payer les taxes pour l'année 1866.

Actes de vente et les timbres de Revenu Intérieur aux frais des acquéreurs, pardevant les notaires des vendeurs.

Succession de Dominique Thézé.

Une maison en bois à deux étages, couverte en ardoises, sur la rue Tchoupitoulas, entre les rues Napoléon Avenue et Jena, à l'ouest Bouligny.

No.......Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO
N. J. HOEY, encanteur,
Bureau: Passage de la Bourse, No 17, entre les rues Canal et Douane.

IL sera vendu à l'encan, samedi, le 7 de juillet 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Douane et Canal, en vertu d'un ordre de ..., de l'Hon. John W. Thomas, Juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans la propriété ci-après décrite appartenant à la susdite succession.

Un certain morceau ou partie de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations ..., situé dans le faubourg Ouest Bouligny, dans ..., sur la rue Jefferson, ... Napoléon Avenue, ..., d'après un plan ... par Louis H. Pilié, ..., et déposé en l'étude de Louis T. Caire, ..., mesure ... pieds de face à la rue Tchoupitoulas ...

Conditions: Moitié comptant, la balance à un et deux ans de crédit, avec intérêt à 8 pour cent du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, avec hypothèque sur la propriété.

Les bâtisses devront être assurées et la police transférée à la succession ...

Actes de vente avec les timbres des Etats-Unis, aux frais des acquéreurs, pardevant A. Commandeur, notaire public. 6juin—15, 23, juillet 7

Résidence cottage et grands terrains dans la rue Joséphine, entre les rues Fulton et Rousseau. Mme E. A. Lugan et als. contre Mary E. Walker et als. No 26,?15, Deuxième Cour de District de la Nlle Orléans. Jugement en partage.

Par C. E. GIRARDEY & Co.,
NICH'S J. HOEY, encanteur,
Bureau: No 17 Passage de la Bourse.

SAMEDI, LE 7 JUILLET 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues du Canal et Douane, en vertu d'un ordre ..., de l'Hon. John W. Thomas, Juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle Orléans, ... il sera vendu à l'enchère publique les propriétés ci-après décrites, savoir :

LA RÉSIDENCE COTTAGE BASSE à No. 71 de la rue Joséphine, avec trois terrains ...

UN MORCEAU DE TERRE composé de parties des lots No 9, 10 et 11 ...

Conditions—Un tiers comptant; le reste à six et douze mois de crédit ...

Les actes de vente et les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis aux frais des acquéreurs, pardevant Madden & Shanan, notaires publics.
5juin—23, 30—7 juil

Terrains pour bâtir, dans la rue Baronne, près de l'Avenue Washington.

Succession de STEPHEN CARMICHAEL

Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans — No —

PAR C. E. GIRARDEY & Co,
NICHOLAS J. HOEY, encanteur,
Bureau. No 17 Exchange Place.

SAMEDI, 21 juillet 1866, à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans daté le 16 de juin 1866, il sera vendu, à l'enchère pour le compte de la susdite succession la propriété ci-après décrite, savoir :

Deux lots de terre dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Washington, Sixth, Baronne (dernièrement Bacchus) et Dryades ... pieds de l'encoignure des rues Baronne et Washington, et mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Bacchus ou Baronne, sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles.

Conditions — La moitié comptant, le reste à un crédit de douze mois en billets garantis par hypothèque sur la propriété portant intérêt à 8 p. 0/0 par an, du jour de la vente à l'échéance, et à 8 p. 0/0 de l'échéance à parfait paiement.

Actes de vente et les timbres des Etats-Unis aux frais de l'acquéreur, pardevant W. J. Castell, notaire public.
19 juin—7,14,21 juillet

Succession de Mme MARIAH FORNO
No 25,552.

Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans.

Morceau de terre de Prix, à un mille et demi de la station Pontchatoula, sur le chemin de fer de Jackson. Vente à l'encan

PAR C. E. GIRARDEY & Co,
N. J. HOEY, encanteur,
Bureau, Passage de la Bourse, No 17

MARDI, 24 juillet 1866, à midi, il sera vendu, à l'enchère publique, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 14 avril 1866, et rendu dans la susdite succession, la propriété ci-après décrite et appartenant à la succession de feue Mme Mariah Forno, décédée, savoir :

Un certain morceau de terre situé dans la Paroisse de Livingston, Lue, ..., le chemin de fer de la Nlle-Orléans et de Jackson, à un mille et demi de la station Pontchatoula du dit chemin, comprenant quatre acres et quatre-vingt-quinze centièmes. Environ 30 acres de cette terre sont défrichés. Il y a sur la propriété une maison basse en bois, des cabanes à nègres, et une bonne grange. Le dit terrain est bien boisé : bois de pin, de chêne, de frêne et de hêtre. Il s'y trouve également une source intarissable d'excellentes eaux minérales.

Conditions—Comptant.

L'acte de vente, avec les timbres du revenu intérieur des Etats-Unis, aux frais de l'acquéreur, pardevant W. H. Peters, notaire public.
21 juin—21,24,30 juin—7,24 juillet

PAR E. ROGER & CO.

Chapeaux, linge fait et chemises
Par E. ROGER & Co.,
O. DEJAN, encanteur

SAMEDI, 7 courant, il sera vendu à 10 heures, à leurs salles d'encan, Nos 64 & 66 coin de la Vieille-Levée,— 125 douzaines chapeaux pour hommes et enfants comprenant un assortiment frais et joli

— ET —

[illegible] linge fait et chemises.

Conditions à la vente

PAR JOHN C. BLOHM

Bottes, Souliers et Brodequins,
Habillements, Chapeaux,
Marchandises sèches
PAR JOHN C. BLOHM, Encanteur

SAMEDI, 7 courant, à 10 heures, il sera vendu dans la salle d'encan au No 33 de la rue Bienville ... il sera vendu—

85 caisses bottes, souliers et brodequins
— A 11 heures —
365 lots marchandises sèches de saison.
— A midi —
200 lots d'habillements faits
— A 1 heure —
300 douzaines chapeaux pour hommes et ...
Et des lots de cotons
CONDITIONS A LA VENTE 6 juillet

PAR GARDNER SMITH, YEISER & CO.

Succession de PATRICK SHIELDS, No 26,931, et de MARY ANN LAITCH No. ——

Meubles, argenterie, pièces d'or et d'argent, piano, etc. à l'encan.

PAR GARDNER SMITH, YEISER & Co,
GARDNER SMITH encanteur
Bureau, No 98 rue du Camp

IL sera vendu LUNDI, 9 juillet 1866, à 10 heures, ... rue ..., par ordre de l'Hon. J. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de la Nouvelle-Orléans, en date du 16 juin 1866.

— Ensuite —

Succession de MARY ANN LEITCH No ...

Par ordre de l'Hon. J. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, en date du 29 juin 1866.

Un assortiment général de ... meubles, ... tables, ... armoires, ... glaces, ... etc.

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis.

PAR FORSTALL & SPEAR.

POUR CAUSE DE DEPART

Vente positive et sans réserve, d'une propriété améliorée à Mandeville, Paroisse St Tammany.

PAR FORSTALL & SPEAR,
PLACIDE J SPEAR, encanteur.
Bureau, No 5 Passage de la Bourse.

SAMEDI, 7 juillet 1866, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, ...

[illegible]

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 6juillet 16 1866

PAR S. GUINAULT.

Succession de Marie Antoinette d'Aquin, Veuve J. Aguinez—No 25,373.

Propriété de Valeur rue de la Commune.

PAR S GUINAULT, encanteur
Bureau, Bienville et Passage de la Bourse

LE Samedi, 14 juillet 1866, il sera vendu, à midi, par le ministère de S. Guinault, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, Juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans en date du 27 mai 1866, les propriétés ci-après décrites, savoir :

Trois Lots de Terre situés dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, ... rue de la Commune, ... Poydras, ...

[illegible]

Conditions—Le prix total d'adjudication payable ... Un tiers comptant, et la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets divisés par coupons portant 8 pour cent d'intérêt de la date de la vente, ... avec hypothèque spéciale sur la propriété.

Actes de vente pardevant Jos. Cuvillier.
12juin—12,28,29, 7 juillet

Vente positive d'une propriété rue de l'Hôpital, No 79

PAR S GUINAULT, Encanteur.
Bureau coin Bienville et Passage de la Bourse

LE Samedi, 7 juillet 1866, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

Un lot de terre mesurant, mesure française, 32 pieds de face à la rue de l'Hôpital, entre les rues Royale et Bourbon, sur une profondeur du côté de la rue Royale de 120 pieds, 90 pieds sur la ligne opposée, de là ouvrant à angle droit vers la rue Bourbon 22 pieds, sur une seconde profondeur de 60 pieds, et 60 pieds de largeur sur la ligne du fond. Ensemble, une maison en briques de six pièces, un cabinet, galeries devant et derrière, cuisine en brique de trois ou quatre chambres à domestiques, écurie, cour carrelée, parterre sur le devant, et arbres fruitiers, water-works, latrine, &c. &c.—Voir le plan à la Bourse.

Conditions—Moitié comptant et la balance à un an de crédit en billets portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt de date. 3 juillet

PAR FRANCIS FERNANDEZ.

Marchandises sèches, Bas, Chaussures, Articles de Mercerie, Meubles, &c., &c.

PAR FRANCIS FERNANDEZ encanteur.

SAMEDI prochain, 7 juillet, à 10 heures du matin, il sera vendu à son magasin d'encan, encoignure de St Louis et Chartres, No 111—

[illegible] lots de marchandises de saison, tels que Jaconats, mousselines, Baréges, Bas, Chaussures, Articles de Mercerie, Meubles, &c., &c. 6 juillet

PAR J. P. BOISSEAU.

Droche et whisky

PAR J. P. BOISSEAU, encanteur
Bureau, rue Gravier, No 52

IL sera vendu, samedi 7 du courant, à 11 heures du matin, au magasin No ... de la rue Gravier—

150 sacs droche,
60 barils whisky Rice ...

Pour le compte de qui il appartiendra.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Dr. SABOURIN,
166, DOUANE,
ENTRE DAUPHINE ET BOURGOGNE.
24 juin—5m

F. METTETAL,

LA terreur de la vermine, a l'honneur d'informer le public en général qu'il vient d'ouvrir un magasin de poudre à détruire la vermine, tels que ravets, punaises, puces, mouches, moustiques, mites, rats, souris, etc.

Cette poudre détruit toute la vermine. Il fait des contrats pour détruire la vermine dans les hôtels, restaurants et maisons privées. Sa devise est : "Pas de guérison, pas de paiement," et il garantit l'absence des insectes pendant un an. Principal dépôt 50 Passage de la Bourse, entre Bienville et Douane, Nlle-Orléans.

F. METTETAL,
agent de Reynard et Varin.
20 juin—1m

Mme LA BLANCHE,

LA clairvoyante la plus extraordinaire du monde peut être consultée à sa résidence,
Rue Bienville, No 192.

Elle est, sans contredit, la seule clairvoyante naturelle dont on ait encore entendu parler. Personne ne devrait négliger d'aller se convaincre de l'étonnante faculté de Mme La Blanche dont les succès en médecine sont connus à la Nouvelle-Orléans et qui ... guéri des personnes distinguées avaient perdu l'espoir de guérir.

Mme La Blanche

[illegible]

PAR PALFREY & CO.

Succession de Robert Clarke, No 26,66

Vente de Terrains ... à Jefferson City et de Terrains ... dans le Sixième District.

PAR PALFREY & CO,
H W PALFREY, Jr. encanteur,
Bureau, rue Carondelet No 24

MERCREDI 8 août à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour de Louisiane dans et pour la Paroisse de Jefferson, ... ordre a été signé ... les propriétés ci-dessous ... la succession de Robert Clarke, décédé.

1o—TREIZE TERRAINS ... dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Claiborne, Robertson, ... et France ...

2o—DEUX TERRAINS ... dans la rue Jefferson, ...

[illegible]

PAR VINCENT & CO.

Marchandises sèches — Marchandises sèches

Par VINCENT & Co.
Wm. P. Vincent, encanteur.

IL sera vendu samedi 7 juillet 1866 au No 16 de la rue de Chartres—

Un lot de marchandises sèches ...

Conditions ... comptant.

PAR CHARLES E. FORTIER.

Actions de la Compagnie d'Assurance GERMANIA.

Succession de Wm. [illegible]

Par CHARLES E. FORTIER encanteur
Bureau, rue de la Douane, No 82

IL sera vendu ..., à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs ... de la Compagnie d'Assurance Germania ...

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis.

PAR WALTON & DESLONDE.

Quatre maisons cottage sur la rue Liberté, entre les rues Félicité et Terpsichore

Succession de Charles Schattler.

Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans—No ...

PAR J B WALTON & DESLONDE,
J B WALTON, encanteur
Bureau, No 17 rue Carondelet

SAMEDI ..., il sera vendu à la Bourse des Négociants ...

QUATRE CERTAINS TERRAINS avec les maisons ...

[illegible]

TOURNE ET NEUBERGER.

Aux grocers—Un grand marché bâti, &c.—Lots de valeur adjoignant le marché Saint Bernard

PAR TOURNÉ & NEUBERGER,
37, rue Carondelet

MERCREDI ... juillet 1866, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane—

1o—Les six lots de valeur adjoignant le marché St Bernard, situés dans l'ilet borné par les rues Claiborne, St Bernard, Robertson et Lafarge, désignés par les lots Nos 1, 2, 3, 4, 5 et 7 ...

[illegible]

BILOXI

[illegible]

E. BRULARD,
COMMISSIONNAIRE,
28 rue de Chabrol, faubourg Poissonnière PARIS.

Références :
MM. A. ROCHEREAU & Cie, Nouvelle-Orléans.
A. JACQUET & BECHET,
Louis MOULON,
FREDERIC JAUFFROID,
Jn. RIFFLARD, New-York.
H. DE GOER Paris.

Louis & Edouard Janin
AVOCATS A WASHINGTON, D. C.

EXERCENT à la Cour Suprême des Etats-Unis, à la Cour des Réclamations, aux Cours de District, devant les différents ministères et devant les comités du Congrès.
18 avril—6m

AVIS.
BANQUE DE LA LOUISIANE.
Nouvelle-Orléans, 21 juin 1866.

UN arrangement ayant été conclu avec la Banque d'Amérique pour une partie du fonds de la Banque de la Louisiane, les personnes qui ont des lettres de banque ou des dépôts spéciaux dans les caveaux de cette dernière institution, sont priées de les en retirer immédiatement, sinon il faudra les transporter dans les caveaux de la succursale de l'Hôtel de la Monnaie des Etats-Unis aux risques des propriétaires.

JNO. F. IRVINE, Caissier.
22 juin—

LEON QUEYROUSE,
MARCHAND DE GROCERIES
en gros
Et Importateur de Vins français, Eaux-de-vie etc.
71..........Rue St-Louis..........17

P. J. FAVY. ALFRED FAVY.
P. J. FAVY & Cie.
FACTEURS DE COTON
ET NÉGOCIANTS COMMISSIONNAIRES,
No 8 rue ROYALE

VENTES A L'ENCAN.

PAR G. DE FERIET.

Beau Terrain pour bâtir, dans la rue Dauphine, entre les rues St Philippe et Ursulines.

Succession de Mme H. D. COCHRAN, No 26,0[illegible]

PAR G. DE FERIET, encanteur
Bureau, No 42 rue Royale

MARDI, 17 juillet 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, en date du 15 juin 1866, ..., la propriété suivante appartenant à la dite succession :

UN GRAND TERRAIN situé dans le ... District de cette ville dans ..., rues Dauphine, St Philippe, Bourgogne et Ursulines, ..., et 7 pouces de face à la rue Dauphine, sur 100 pieds ... de profondeur et 61 pieds 7 pouces de largeur sur la ligne du fond.

Le tout d'après un plan

Conditions—La moitié comptant, le reste à un an de crédit, en billets ..., garantis par hypothèque spéciale sur la propriété, ..., portant intérêt à raison de ... pour cent de ... à parfait paiement. Les dits billets devront être ..., ..., ... au revenu intérieur ...

Les actes de vente ..., pardevant A. Mazureau, notaire public, aux frais des acquéreurs.
16 juin—23, 30 7 juillet 14 17

Livres! Livres! Livres!

PAR G DE FERIET, encanteur
Bureau, rue Royale, No 42.

LUNDI, 9 juillet 1866, à 6 heures du soir et le soir suivant, à la nouvelle heure, il sera vendu, à l'enchère publique, au No 66 de Passage de la Bourse, entre les rues Canal et Douane—

Une collection de livres de prix comprenant : Ouvrages classiques traitant de morale, de politique, etc., également un grand nombre de mémoires, voyages et documents historiques sur la Louisiane et sur la période coloniale de l'Amérique, etc., etc.

Egalement: Bibliothèques, livres, papeterie, etc.

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis.

On peut se procurer des catalogues au bureau de l'encanteur. 6 juillet

PAR MONTGOMERY & BRO

Beaux Meubles de salle et de chambres à coucher, en acajou et en noyer, à l'encan.

PAR MONTGOMERY & BRO.,
R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, ..., à ... heures, à la résidence No 90 de la rue Perdido, entre les rues Carondelet et Baronne—

Tout le contenu de la dite résidence. Beaux meubles de salle et de chambres à coucher ..., glaces françaises, faïence et verrerie, matelas, coffres-forts, batterie de cuisine, &c., &c.

—Egalement—

Un bel assortiment de porcelaine de fantaisie.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 7 juil

Meubles.......Meubles.......Meubles.

PAR MONTGOMERY & BRO.,
R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, SAMEDI 7 juillet, à 11 heures, à leur salle d'encan, au No 47 de la rue du Camp.

Un assortiment général de meubles.

—TELS QUE—

Bois de lit en bois de rose, acajou et noyer, bureaux, armoires, lavabos, tête-à-tête en acajou, ..., sofas, chaises à dossier à ressorts, tables à dessus de marbre, ..., marbre, buffets à dessus en marbre, tables à allonge, tapis ..., glaces françaises, ..., ..., ..., vases, tableaux, pianos, batterie de cuisine et le contenu de plusieurs maisons bourgeoises.

—EGALEMENT—

Une grande facture de lits de camp, chaises à siège en bois et rotin. 6 juillet

Grande vente Péremptoire
De Chevaux, Mulets de tir, Buggies, Harnais, &c., à l'encan.

Par MONTGOMERY & BRO.,
R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, samedi, 7 juillet, à 11 heures aux écuries de P. Litner, rue Gravier—

Chevaux appareillés,
Beaux chevaux de selle et de harnais,
Beaux mulets de tir.
—Egalement—
Buggies couverts et découverts, harnais, wagons, &c.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis 6 juillet

Meubles riches et ciselés sortis des ateliers de Siebrecht

PAR MONTGOMERY & BROS;
R M MONTGOMERY, Encanteur.

IL sera vendu, mardi, 10 juillet 1866, à dix heures A. M., au No 183 de la Commune, entre les rues Chronicle et Baronne—

Un assortiment de meubles riches et ciselés sortis des ateliers de Siebrecht, ..., ..., ... et bois de ..., ..., bois de salle à manger en chêne, au complet, meubles ..., glaces et ..., chaises fantaisie et de réception, matelas, &c.

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis. 6 juillet

PAR O. VALETON.

CORDE! CORDE!

Pour compte de qui il appartiendra.

PAR O. VALETON
Placide J. Spear, Encanteur

SAMEDI 7 juillet, ..., il sera vendu au No ... rue de la Douane—

[illegible] livres de corde pour cordage.

Conditions comptant en billets du Trésor des Etats-Unis. 6 juil

Vente positive et sans réserve de Vins et Liqueurs, Fruits, Champagne, etc., etc., pour compte de la liquidation de la maison Fortier & Bidault, Jr.

PAR O. VALETON Encanteur
Encoignure Tchoupitoulas et Natchez

LUNDI, 9 juillet à 10 heures du matin, il sera vendu, ..., No. ... rue ..., ... tout le stock contenu dans les entrepôts, consistant en—

[illegible] barriques de Vin rouge, ordinaire et Médoc, ...

[illegible] demi ..., qualité extra

[illegible] Vin blanc

[illegible] eaux-de-vie, ..., ...

[illegible] paniers Champagne

[illegible] caisses Bitters

[illegible] caisses Amandes princesse

Vermouth, absinthe, cassis, Mont d'Or, anisette Marie Brizard, ..., ..., ..., ..., ..., ..., caisses à vin de Bordeaux, ...

— AUSSI —

Installation de bureau, armoires à papiers, balances, ..., registres, ..., ..., objets divers, ..., &c., &c.

VENTE SANS LIMITE

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 4 juillet

PAR BERNARD TURPIN.

Vins de Bordeaux en barriques et caisses, de vin française.

PAR BERNARD TURPIN, encanteur
Bureau, No ... Vieille Levée

AUJOURD'HUI, 7 juillet, ..., il sera vendu à ..., No ..., rue ..., ...

[illegible]

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 7 juillet

PAR E. D. MORPHY.

Champagne, Eau-de-vie, Whisky, Ale, Huîtres, Cornichons, Chandelles, Savon, Cirage, etc.

PAR D. E. MORPHY, encanteur

IL sera vendu, samedi, 7 juillet, à 11 heures du matin à l'entrepôt Morphy ...

100 paniers champagne
[illegible]

Bons du chemin de fer des Opelousas

PAR D. E. MORPHY, encanteur

IL sera vendu à l'enchère publique mercredi ... juillet 1866 à midi, pour le compte de qui il appartiendra, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs—

[illegible]

DIVERS: DIVERS:

PAR D. E. MORPHY, encanteur

IL sera vendu samedi 7 juillet 1866, à 10 heures du matin au magasin No 47 de la rue des Magasins—

Un assortiment général de ..., ..., ... de marchandises diverses.

Conditions à la vente 7 juillet

Marchandises sèches, chapeaux, habillements, souliers, &c.

PAR D. E. MORPHY, Encanteur

IL sera vendu, samedi, 9 juillet 1866, à 10 heures du matin, à la salle d'encan ..., au magasin No 47 de la rue des Magasins—

[illegible]

Conditions—Comptant en billets du Trésor.

Bacon, Café, Farine, Sucre, etc.

PAR D. E. MORPHY, encanteur

IL sera vendu samedi, 7 juillet 1866, à 10 heures du matin, ... Levée, Deuxième District, au pied de la rue du Quartier—

Bacon, café, farine, sucre, ... et avaries.

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis. 7 juillet

Succession de feu Jules Ovilvie

PAR D. E. MORPHY, encanteur

MARDI, 10 juillet 1866, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues du Canal et de la Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon. John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, ... en date du 26 juin 1866 et le No 18,9?4, les titres suivants de ..., des chemins de fer ..., ..., ... d'assurance suivants, appartenant à la dite succession—

1o—Neuf actions de ..., ..., que des Mechanics & Traders ..., ...

2o—Cinq actions de la compagnie ..., de la compagnie des chemins de fer de la ville de la Nouvelle-Orléans.

3o—Du scrip de la compagnie d'Assurance ... des Citoyens de la Nouvelle-Orléans s'élevant à ... deux cent dix piastres pour année 1858.

4o—Du scrip de la compagnie d'Assurance ... des Marchands de la Nouvelle-Orléans s'élevant ..., pour l'année 1858, ..., ..., quatre-vingt-cinq piastres pour l'année 1861.

5o—Du scrip de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans, s'élevant à ..., cent dix piastres, pour l'année 1860.

6o—Du scrip de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Croissant de la Nlle-Orléans, s'élevant à ..., quinze cent cinquante piastres, pour l'année ...

7o—Du scrip de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Star de la Nouvelle-Orléans, s'élevant à ..., huit cent quatre vingt dix piastres, pour l'année ...

Conditions—Comptant, en billets du ...

Mme ALLUARD,
Somnambule,

BIEN connue à la Nouvelle-Orléans pour être l'instrument de la Providence pour les malades qui recourent à ses lumières, ..., ... des nouveaux, l'épilepsie ..., Mme ALLUARD guérit également la paralysie, les rhumatismes, ..., dyspepsies difficiles, les maladies du foie, la dysenterie, la bronchite, les maladies du cœur, de poitrine, l'asthme et toutes les maladies des voies respiratoires.

Consultations, rue Tréme, 269, entre ... et ...

AVIS DE SOCIÉTÉ

LES soussignés ont formé, à dater du 1er juin, sous la raison PEPIN & TURCOTTE, pour l'importation de marchandises sèches, leur bureau est momentanément au No 8 de la rue St-Louis.

Nouvelle-Orléans, 9 juin.

A. PEPIN
J. TURCOTTE.
10 juin—